



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	INFIRMIER
Emploi	INFIRMIER
Métier	INFIRMIER
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	PEA
Structure interne (CR - Code et Libellé)	0183 – Service Commun – Pôle PEA
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2539 – Personnel de Nuit UMB HC

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins de l'unité. Il collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins.

Il est rattaché à la filière paramédicale soignante et relève de sa hiérarchie : cadre de santé assistant chef de pôle et directeur des soins.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Amplitude horaire : 19h30 - 7h30
- Repos variables

Les congés sont planifiés et pris dans le respect de l'organisation du service et de la note Gestion du Temps de Travail en vigueur sur l'établissement.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, sur son versant d'hospitalisation complète, est constitué de trois unités :

- L'unité Flavigny, dotée de 11 lits et ayant vocation à prendre en soin les patients présentant des troubles d'évolutions chroniques.
- L'Unité d'Hospitalisation Brève Adolescente (UHBA), d'une capacité de 6 lits, ayant vocation à accompagner les patients sur une évolution rapide, sur un modèle de post-urgences adolescentes.
- L'Unité Parents Bébé qui accueille les nouvelles cellules familiales en vue d'accompagner ou de favoriser la création d'une dynamique « parents bébé » la plus à même de supporter le développement psycho affectif de l'enfant.



Les effectifs de nuits sont mutualisés sur ces différentes unités. Ainsi, même si chaque soignant est affecté prioritairement sur l'une des unités de références du pôle, tout le monde est susceptible d'intervenir sur l'une ou l'autre des unités en fonction des nécessités liées au maintien de la permanence des soins.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier assure sa mission de nuit telle qu'elle est déclinée dans le profil de fonction du CHV et conformément à son décret de compétences fixé par le Code de Santé Publique.

- L'infirmier s'inscrit et travaille en étroite collaboration dans une équipe pluri professionnelle.
- L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle, sensorielle, communicationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.
- Son action vise à maintenir et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychique, physique, physiologique, sociale et culturelle.
- Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre de son rôle propre
- L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

Activités principales :

- Participe à l'accueil du patient en proposant un environnement sécurisant et apaisant
- Évalue les besoins du patient.
- Recueille des données cliniques et les informations utiles à l'élaboration du projet de soins
- Analyse les données cliniques et définit des objectifs de soins.
- Dispense les soins de nature technique, relationnelle, sensorielle, communicationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.
- Dispense les traitements selon la prescription médicale et les règles institutionnelles
- Veille au confort psychique et physique des usagers tout au long de l'hospitalisation.
- Réalise des entretiens infirmiers selon les besoins du patient.
- Participe aux entretiens médico-infirmiers : apporte sa connaissance du patient, utilise le contenu de l'entretien pour réajuster la prise en charge.
- Établit une relation d'aide.
- Est garant du respect du cadre de soins défini par le médecin.
- Évalue les soins en vue de réajustements éventuels.
- Propose en pleine initiative des évolutions dans l'environnement proche et la prise en charge des patients hospitalisés.
- Organise son activité et anticipe ses fluctuations.
- Identifie l'urgence et met en œuvre les moyens nécessaires pour y faire face.
- Gère les situations de crise, d'agitation et de violence.
- Utilise le dossier de soins informatisé et les supports annexes.
- Consulte régulièrement sa messagerie électronique professionnelle.
- Transmet à l'ensemble de l'équipe ses observations.
- Connaît et met en pratique les procédures et protocoles institutionnels.
- Participe au dispositif de Protection du Travailleur Isolé (PTI : violence et détresse vitale).
- Encadre et participe à l'évaluation des étudiants.



Activités spécifiques à la prise en charge des nourrissons et de leurs parents :

- Accompagner et soutenir les temps de soins primaires auprès des bébés, et en assurer le relai auprès la maman auprès du bébé lorsqu'elle n'est pas en mesure de s'en occuper.
- Être en mesure d'évaluer et de répondre aux besoins de l'enfant (alimentation, sommeil, éveil, développement, jeux, bains, pesé et mesure des bébés)
- Dispenser les Soins d'hygiène, de confort et de sécurité du bébé.
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en créant un climat de confiance et de sécurité.
- Effectuer l'Observation et le recueil de données relatives à l'état de santé du bébé.
- Actualiser ses pratiques et suivre l'évolution des recommandations de prises en charge des nourrissons.
- Offrir un soutien psychologique de base aux mères en situation de fragilité psychique, en particulier en période nocturne où l'isolement peut aggraver les symptômes.
- Accompagner les mères souffrant de troubles psychiatriques en soutien au rétablissement et au maintien du lien mère-bébé (anxiété, dépression post-partum, troubles du sommeil, angoisses liées à la parentalité).
- Participer activement à l'accompagnement des mères dans la gestion de leurs angoisses de séparation et de la construction de l'attachement sécurisant avec leur bébé.

Activités spécifiques à la nuit :

- Savoir sécuriser une unité de soins la nuit :
 - Organise son poste de travail de manière efficiente afin d'instaurer un sentiment de sécurité et de confiance dans l'unité de soins :
 - Relèves en début et en fin de poste
 - Tour commun avec l'équipe de jour
 - Utilisation du PTI
 - Travail en binôme
- Savoir faire
 - Réassurance auprès des personnes hospitalisées.
 - Intervenir sur les situations d'urgence.
- Connaître les procédures et protocoles en application sur le CHV et prendre en compte leurs évolutions
- Savoir prendre tous les relais nécessaires des collègues de jour pour garantir la continuité des soins.
- Identifier et évaluer des besoins physiques, physiologiques, psychologiques, sensoriels et communicationnels des personnes hospitalisées en lien avec l'équipe pluri professionnelle de jour.
- Se tenir informé des prises en soins sur CORTEXTE et de leur évolution.
- S'investir dans la coordination jour/nuite notamment par des transmissions orales et écrites, explicites, factuelles et précises.

8. FORMATION SOUHAITEE

- RAISOPSI
- Urgences vitales
- Informatique



CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT

Pôle Émetteur

Pôle PEA

Modifications apportées par la nouvelle version

- Création et remise en forme sous nouvelle cartouche graphique.

Rédaction

M. SORDILLON
CDS - BC Nuit

Vérification

C. BOUCHET
CSS BC

Validation

PH DUCHARME
Coordonnateur des Soins
Direction des Soins